

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 16/06/2025

Date de la convocation:
10/06/2025
Date d'affichage:
10/06/2025

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

L'an 2025 et le 16 juin à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Lampertsloch sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, Mme WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation vote :

M. HOCH Georges représente André SCHMITT

Suppléants – sans délégation vote :

MM : HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROS Jean-Charles

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME : STURM Céline donne procuration à DUDT Lysiane, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy.

MM : BALL Jean-Claude donne procuration à PETER Guillaume, KLEIN Mathias donne procuration à TRITSCHBERGER Hervé, SCHMITT André est représenté par HOCH Georges, TRAUTMANN Christian donne procuration à ISEL Roger.

Elus suppléants excusés :

MM : DEUTSCH Laurent, HEBTING Benoit,

Elus absents :

Titulaires :

MMES CRONMULLER Martine,

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MME MESSER Caroline.

MM. FISCHER Alain, ROCCHI Jacques, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy.

Invités extérieurs excusés : MME Nathalie MARAJO GUTHMULLER et M. Victor VOGT.

Secrétaire de séance : BASTIAN Marc

Réf : 034.2025
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

034.2025 : Domaine du Liebfrauenberg à Goersdorf : publication d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de la remise sur le marché économique et touristique du site.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°068.2022 du conseil communautaire en date du 12.12.2022 : « Positionnement stratégique de la communauté de communes par rapport au site du Liebfrauenberg, via une acquisition et recherche d'investisseur »,

Vu la délibération n°011.2023 du conseil communautaire en date du 27.02.2023 : « Proposition d'acquisition du site du Liebfrauenberg : formulation d'une offre d'achat auprès du mandataire judiciaire »,

Vu la délibération n°060.2024 du conseil communautaire en date du 14.10.2024 : « Domaine du château du Liebfrauenberg : finalisation des démarches d'acquisition en vue d'une remise sur le marché via un appel à manifestation d'intérêt »,

Vu l'ordonnance du tribunal judiciaire de Strasbourg n° minute 24/0151, n° RG 21/04229, n° Portalis DB2E-W-B7F-KP5G en date du 04.07.2024, autorisant la vente de gré à gré de l'ensemble immobilier dépendant de la liquidation de l'association « Le Liebfrauenberg » au profit de l'EPFA, intervenant pour le compte de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la convention de mise à disposition de bien pour usage ou occupation par la communauté de communes n° BR160AA signée avec l'établissement public foncier d'Alsace, en date du 10.12.2024,

Considérant que le projet envisagé consiste en une cession ou mise à bail du domaine du château du Liebfrauenberg,

Considérant que l'appel à manifestation d'intérêt permet une mise en concurrence des porteurs de projet qui, même si elle n'est pas obligatoire, offre la possibilité d'effectuer une sélection du porteur de projet en toute transparence,

Considérant le projet d'avis d'appel à manifestation d'intérêt joint en annexe et établi en vue de l'organisation d'une consultation publique aux fins d'identifier un projet et de retenir l'investisseur (ou groupement d'investisseurs) correspondant, permettant la remise sur le marché du domaine du château du Liebfrauenberg,

Considérant que le projet d'avis d'appel public à la concurrence précise notamment le contexte géographique, économique et historique, les projets envisagés et l'organisation de la consultation,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'engager une démarche d'appel à manifestation d'intérêt en vue de la remise sur le marché économique et touristique du domaine du Liebfrauenberg consistant à :**
 - **Susciter des initiatives de tiers intéressés,**
 - **Sélectionner la proposition de ces tiers considérée comme la plus satisfaisante,**
 - **Lui apporter un soutien qui peut consister en la cession du bien à titre onéreux ou l'attribution d'un droit d'occupation domaniale,**
- **D'approuver l'avis d'appel à manifestation correspondant, dûment annexé à la présente délibération, devant permettre l'émergence de projets dont l'initiative et le contenu relèvent de leurs seuls auteurs et qui sera le plus approprié à l'objectif d'intérêt général recherché,**
- **De créer une commission d'appel à manifestation d'intérêt « ad 'hoc » « Liebfrauenberg », composée des membres suivants : les membres des commissions achats (MAPA, CAO, DSP), ainsi que les vice-présidents en charge du tourisme et de l'économie, et le maire de Goersdorf, chargée d'analyser les offres et d'émettre une proposition de choix, suite aux consultations organisées,**
- **De prendre acte que les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt donneront lieu, après analyse, à une proposition qui devra être soumise au conseil communautaire, et que ce dernier sera amené à se positionner sur la proposition retenue par délibération spécifique,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/06/2025

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
BASTIAN Marc

Le président,
ISEL Roger